



INVITATION PRESSE

Adoption : le Département rappelle son attachement indéfectible à l'égalité

Adoption : le Département rappelle son attachement indéfectible à l'égalité

Mathieu Klein, président du conseil départemental, rappelle qu'en avril dernier, il a précisé par courrier au Président du Conseil de Famille de Meurthe-et-Moselle « *que quelles que soient ses convictions personnelles, celles-ci ne peuvent en aucun cas faire prendre au Conseil de Famille des décisions fondées sur une quelconque forme de discrimination* ».

Parallèlement, le président du Département a sensibilisé le Préfet (qui nomme les membres du Conseil de Famille) : "*le conseil départemental a la responsabilité de délivrer les agréments en vue d'adoption. Les couples de même sexe n'en sont jamais écartés en raison de leur orientation sexuelle.*"

"*La non-discrimination est la règle pour les agréments, elle doit aussi le demeurer pour les décisions du Conseil de famille*", conclut Mathieu Klein. Une position systématiquement défendue par les représentants de l'assemblée départementale au Conseil des Familles.

Actuellement, 90 couples sont titulaires d'un agrément en Meurthe et Moselle dont 7 couples de même sexe.